

**République Française, Département de la Loire,
Commune de JEANSAGNIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 29

Séance du 20 juillet 2012 à 20 H 00 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 juillet 2012 et affiché le 13 juillet 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances Nouvelle Mairie sous la présidence de Mr NAVARRO Jean-François

Etaient présents : Marchand P. – Murat L. - Marchand A. -Vial G– Olivier O. -Broze G.

Absents : – Chéramy S.(avec procuration)- Duris G

Secrétaire de séance : Louis Murat

Nombre de conseillers :

En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 8 Absents : 2

- OBJET : Appel d'Offre-Maitrise d'œuvre pour travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle la synthèse du schéma directeur d'assainissement de la commune réalisé par le cabinet POYRY au terme de préconisations de travaux :

- **Des travaux de réhabilitation des réseaux existants (priorités 1 à 3) ;**
- **La réalisation d'un ouvrage de traitement des eaux usées sur le procédé de filtre à sable planté de roseaux (priorité 1) ;**
- **Des travaux d'extension des réseaux à l'Est et à l'Ouest du Bourg (priorité 4)**

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été mise en place avec le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy afin d'élaborer les documents nécessaires au lancement du marché public d'assistance à maîtrise d'œuvre dont le bénéfice pour la commune sera :

- **De posséder un chiffrage précis de l'ensemble des projets d'assainissement qui permettra d'appréhender le phasage technique et financier des travaux ultérieurs ;**
- **D'avoir un accompagnement pour la passation des marchés publics sur les travaux qui seront lancés, pour le suivi technique et la réception des travaux.**

A cette fin, Monsieur le Maire présente les différentes pièces constitutives, à savoir :

- **Le cahier des clauses particulières**
- **La décomposition du prix global et forfaitaire**
- **L'acte d'engagement**
- **Le règlement de la consultation**

Monsieur le Maire explique que la notation des offres est conférée dans le règlement de consultation suivant la pondération de 40% pour la qualité technique, 50% pour le pris des prestations et 10% pour le délai d'exécution des études.

Monsieur le Maire précise que cette consultation rentre dans le cadre des procédures adaptées (article 28 du Code des Marchés Publics).

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de lancer l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre tel que présenté**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires**

**Jeansagnière, le 20 juillet 2012
Le Maire,
Jean-François NAVARRO**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	23/07/2012
Accusé réception le	23/07/2012
Numéro de l'acte	Délib n°29